

18 fév 2016 -01:00

Appartient à Conseil des ministres du 18 février 2016

Accord de siège entre la Belgique et la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

Sur proposition du ministre des Affaires étrangères Didier Reynders, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi portant assentiment à l'accord de siège entre la Belgique et la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

La Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (FICR) est la plus grande organisation humanitaire au monde. Elle dispense son aide sans distinction de nationalité, de race, de religion, de classe ou d'opinions politiques. Avec le Comité international de la Croix-Rouge (CICR), qui a pour mission l'aide aux victimes militaires et civiles des conflits armés, la Fédération internationale et les sociétés nationales constituent le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Afin de doter sa délégation à Bruxelles d'un statut officiellement reconnu, la Fédération a demandé à la Belgique de négocier un accord de siège.

L'accord de siège entre la Belgique et la FICR, signé à Bruxelles le 9 juillet 2012, vise à préciser certains aspects relatifs aux privilèges et immunités accordés par la Belgique à la délégation de la FICR afin d'assurer le bon fonctionnement de celle-ci.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Didier Reynders, Vice-Premier ministre
et ministre des Affaires étrangères et européennes, chargé
de Beliris et des Institutions culturelles fédérales

Egmont 1

Rue des Petits Carmes15

1000 Bruxelles

Belgique

+32 2 501 85 91

<http://www.diplomatie.be>